



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous-direction des libertés publiques

Bureau central des cultes

Affaire suivie par : M. SIMON

TEL : 01 40 07 22 20

Références à rappeler :

S 1203 AL - PC 84.03.00

16 MARS 2011

N° - 074

Madame la Présidente,

Par courriel du 1^{er} février 2011 au Président de la République, qui me demande de vous répondre, vous souhaitez la création d'une « Journée nationale de la laïcité » le 9 décembre 2011, à l'instar de la « Journée de la liberté religieuse » du 16 janvier 2011, créée aux Etats-Unis.

Cette idée, intéressante, a déjà été proposée par plusieurs parlementaires et étudiée avec attention.

Il est apparu néanmoins que l'article 1^{er} de la Constitution dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », affirmant ainsi le caractère indissociable des notions de République et de laïcité, dont elle est le meilleur et le plus sûr garant.

Par conséquent, l'idée de laïcité, présente à chaque instant de la vie de notre pays, n'a guère besoin d'être célébrée lors d'une journée nationale, dont la date choisie serait forcément arbitraire, nombreuses ayant été les lois et initiatives gouvernementales susceptibles de la fonder.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du bureau central des cultes


Bertrand GAUME

Madame Nadia WEILER-STRASSER
Présidente d'AWSA-France
26, rue des Rigoles
75020 PARIS

Laïcité Midi, www.laicite.biz